

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2464

18 décembre 2009

SOMMAIRE

31 Mars Holding S.A.	118264	Meigerhorn Etoy Holding S.à r.l.	118228
Activ Solutions S.à r.l.	118269	Meigerhorn Etoy S.à r.l.	118226
Auto-Moto Ecole Henri Pierre S.à r.l. ...	118226	Meigerhorn Grutzepark S.à r.l.	118228
Borletti Group 2 S.à r.l.	118239	Meigerhorn Grutzepark S.à r.l.	118229
BT Luxembourg Investment Holdings S.A.	118230	Meigerhorn II Morges S. à r.l.	118227
CEOP S.à r.l.	118269	Meigerhorn II Schattdorf S.à r.l.	118230
Chantraine Commerciale S.à r.l.	118231	Meigerhorn Montreux, Sàrl	118229
Comptoir Luxembourgeois des Charbon- nages d'Eschweiler	118272	Meigerhorn Montreux, Sàrl	118230
Corolla Holding S.A.	118245	Meigerhorn Nation Holding S.à r.l.	118228
Cz2 Magiste S.à r.l.	118267	Meigerhorn Nation S.à r.l.	118226
Egalux S.A.	118269	Meigerhorn Rosemont Holding S.à r.l. ..	118228
Ergoshop Benelux S.A.	118257	Meigerhorn Rosemont S.à r.l.	118226
Ergoshop Benelux S.à r.l.	118257	Meigerhorn Zug Holding S.à r.l.	118229
Erudite Holding S.à r.l.	118232	Meigerhorn Zug S.à r.l.	118229
Formula G	118227	Newcontainer No.42 (Luxembourg) Shipp- ing S.à r.l.	118250
Ganot S.à r.l.	118231	Newcontainer No.43 (Luxembourg) Shipp- ing S.à r.l.	118245
Grandros S.A.	118269	Newluxco 2 S.à r.l.	118255
Hieroglyphe Design S.à r.l.	118243	Noramco International S.à r.l.	118231
Interactiv S.à r.l.	118268	Peinture Plus S.à r.l.	118230
Investal Holding S.A.	118236	Profit Mobile Group S.A.	118272
Jaed S.à r.l.	118255	Seetal Strategies S.A.	118241
Jost Logistics Luxembourg	118231	SLF S.A.	118260
LB GCS (Luxembourg) S.à r.l.	118237	Socoproject Immobilière S.A.	118272
Maison Moderne s.à r.l.	118229	Sumotech S.A.	118232
Maison Moderne s.à r.l.	118228	Sunap S.A.	118240
Meigerhorn Bulle S.à r.l.	118230	Synthes Lux Finance S.à r.l.	118261
Meigerhorn Echandens Holding S.à r.l. ..	118227	Thewes s.à r.l.	118231
Meigerhorn Espace Holding S.à r.l.	118227	Trasatlantic Holdings Company	118236
Meigerhorn Espace Sàrl	118227	Weber Montagen S.à r.l.	118241
Meigerhorn Espace Sàrl	118226	Yeats S.à r.l.	118261

Auto-Moto Ecole Henri Pierre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 85.401.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2009150113/14.

(090182582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Meighorn Rosemont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 137.522.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150131/10.

(090182391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Meighorn Nation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.129.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150132/10.

(090182390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Meighorn Espace Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 127.203.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150133/10.

(090182389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Meighorn Etoy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.548.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150129/10.

(090182393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Meighorn Espace Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 127.203.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150130/10.

(090182392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Meighorn Espace Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 137.520.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150134/10.

(090182387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Meighorn II Morges S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 139.571.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150135/10.

(090182386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Meighorn Echandens Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 139.570.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150136/10.

(090182385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Formula G, Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 136, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 103.569.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2009150118/14.

(090182575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Meigerhorn Etoy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 138.547.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150140/10.

(090182421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Meigerhorn Nation Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 138.130.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150141/10.

(090182416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Meigerhorn Rosemont Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 137.521.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150142/10.

(090182411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Meigerhorn Grutzepark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 123.057.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150143/10.

(090182409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Maison Moderne s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 3, rue Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 34.830.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2009150120/14.

(090182569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Meigerhorn Grutzeperk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.057.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150144/10.

(090182407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Meigerhorn Zug Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.549.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150137/10.

(090182380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Meigerhorn Zug S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.550.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150128/10.

(090182395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Meigerhorn Montreux, Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 126.968.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150127/10.

(090182397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Maison Moderne s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 3, rue Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 34.830.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2009150119/14.

(090182570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Meighorn Bulle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 110.319.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150146/10.

(090182403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Meighorn II Schattdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 141.716.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150147/10.

(090182401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Meighorn Montreux, Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 126.968.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150148/10.

(090182398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

BT Luxembourg Investment Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 92.175.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150149/10.

(090182505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Peinture Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4169 Esch-sur-Alzette, 29, rue Aloyse Kayer.

R.C.S. Luxembourg B 143.405.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2009150117/14.

(090182577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Noramco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7640 Christnach, 9, Fielserstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150291/10.

(090182545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Chantraine Commerciale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 105.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150290/10.

(090182548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Thewes s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9710 Clervaux, 10, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150289/10.

(090182551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Jost Logistics Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 93.001.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 18 septembre 2009

Il est décidé à l'unanimité de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué, Monsieur JOST Roland, domicilié à B-4970 Stavelot, 12, route de Malmédy, pour une durée de 6 ans, et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'année 2014.

Roland JOST / Christophe RAVIGNAT / Michel BARATA

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2009150281/14.

(090182602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Ganot S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 95.594.

Les comptes annuels au 31/12/2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150193/10.

(090182197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Erudite Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 87.805.

—
EXTRAIT

En date du 27 octobre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Jorrit Cromptvoets, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Jorrit Cromptvoets

Référence de publication: 2009151221/16.

(090182958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Sumotech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wintrange, 66B, route de Lullange.

R.C.S. Luxembourg B 149.431.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le neuf octobre.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- La société "COMMERCIAL CONSULTING EUROPE Ltd" ayant son siège social à SM1V 1BZ Londres (GB), 95, Wilton Road - Suite 3, enregistrée sous le numéro 6645018,

ici dûment représentée, par son directeur, Monsieur Ludovic LO PRESTI, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2680 Luxembourg, 52, rue de Vianden.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "SUMOTECH S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet le négoce de pompes à air ou à liquide, d'éléments métalliques pour la construction, ainsi que tout autre matériel et matériaux.

Elle pourra de manière générale effectuer toutes opérations commerciales immobilières, mobilières ou commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles à la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Wintrange.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle doit l'être à la demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des conditions techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué ou par la signature de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Disposition finale - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "COMMERCIAL CONSULTING EUROPE Ltd", ayant son siège social à SM1V 1BZ Londres (GB), 95, Wilton Road - Suite 3, enregistrée sous le numéro 6645018, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Décisions de l'actionnaire unique

La comparante préqualifiée, telle que représentée, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Daniel GENET, administrateur de sociétés, né à Liège (Belgique), le 1^{er} décembre 1970, demeurant professionnellement à L-9780 Wincrange, 66B, route de Lullange;
 - b) Madame Nancy JADIN, administrateur de sociétés, née à Ostende (Belgique), le 30 juin 1970, demeurant professionnellement à L-9780 Wincrange, 66B, route de Lullange;
 - c) Monsieur Jean-Bernard LEVEUGLE, comptable, né à Rocourt (Belgique), le 23 novembre 1969, demeurant professionnellement à B-4342 Hognoul (Belgique), 62/7, rue Chaussée.;

3.- Est appelé à la fonction de commissaire aux comptes, la société AFB International Consulting S.à r.l., avec siège social à L-2680 Luxembourg, 52, rue de Vianden, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.990.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

5.- L'adresse du siège social est fixée à L-9780 Wincrange, 66B, route de Lullange.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article douze (12) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Daniel GENET, préqualifié, ayant tous pouvoirs pour représenter et engager la société dans le cadre de la gestion journalière.

Monsieur Daniel GENET remplira également la fonction de président du conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Lo Presti L., M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42532. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 19 octobre 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009151234/217.

(090182877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Investal Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 27.998.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 24 septembre 2009

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Philippe HOUMAN, demeurant au 6, Cours de Rive, CH-1204 Genève, Président;
- Monsieur Luc HANSEN, demeurant professionnellement à L- 1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle;
- Monsieur John SEIL, demeurant professionnellement à L- 1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Est renommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2009151251/18.

(090183349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Trasatlantic Holdings Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.644.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 24 novembre 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

Signataire de catégorie A

- Mr. Vladimir OPLANCHUK, demeurant au 7, Smolenskaya Street, 119121 Moscou, Russie.

Signataire de catégorie B

- Mr. Maxim ANCHIPOLOVSKIY, avocat, demeurant 12 bldg 1, Goncharnaya Street, 109240 Moscou, Russie.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Référence de publication: 2009151254/19.

(090183178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

LB GCS (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 122.633.

In the year two thousand nine, on the 27th of October.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

The company named LEHMAN BROTHERS (LUXEMBOURG) S.A., a "société anonyme", incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office at L-2013 Luxembourg, 2, Rue de la Chapelle, R.C.S. Luxembourg, section B number 39.564,

here represented by his two liquidators Me Jacques DELVAUX, and Me Laurent FISCH, with professional address at L-2013 Luxembourg, 2, Rue de la Chapelle, in their capacity as liquidators duly authorized by virtue of a court order dated April 1st, 2009 of the district court of and in Luxembourg, second chamber, sitting in commercial matters,

this court order, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the sole current shareholder of LB GCS (LUXEMBOURG), S.à r.l. (hereinafter referred to as the "Company"), a société à responsabilité limitée, having had his registered office in Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, but now without known address, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on December, 13th 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 165 of the 13th of February 2007 page 7.893 The articles of association was not amended.

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the Sole Shareholder DECIDES to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Second resolution

The Sole Shareholder DECIDES to appoint as liquidator Me Laurent FISCH, attorney at law, residing in L-2763 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe.

The aforesaid liquidator has as mission to realize the whole of assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company. The liquidator may under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives. The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of Luxembourg company law, without a specific authorization of a general meeting of shareholders.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Closure of the meeting

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR .

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal on the present deed, in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille neuf, le dix-neuf octobre.

Par-devant, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A COMPARU:

La société LEHMAN BROTHERS (LUXEMBOURG) S.A., enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro 39.564, et ayant son siège social à L-2013 Luxembourg, 2, rue de la Chapelle, (l'"Associé Unique"),

Ici représentée par ses deux liquidateurs, Me Jacques DELVAUX, et Me Laurent FISCH, avec adresse professionnelle à L-2013 Luxembourg, 2, Rue de la Chapelle, en leur qualité de liquidateurs dûment autorisés par jugement du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 2^e chambre, daté du 1^{er} avril 2009, copie du jugement qui, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires de la comparante et le notaire instrumentant, est annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Elle est la seule et unique associée de la société LB GCS (LUXEMBOURG), S.à.r.l. (ci-après désignée la "Société"), société à responsabilité limitée, ayant eu son siège social à Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, actuellement sans siège social connu, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 13 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, sous le n° 165 du 13 février 2007, page 7.893. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Ceci ayant été déclaré, la partie comparante, détenant 100% du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'Associé Unique DECIDE de la mise en dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de nommer en tant que liquidateur Me Laurent FISCH, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Clôture de l'assemblée

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française.

A la demande de la même comparante, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR .

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: J. DELVAUX, L. FISCH, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45676. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009151236/102.

(090183427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Borletti Group 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 128.429.

In the year two thousand and nine, on the tenth of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Borletti Group 2 S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office at Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, trade register Luxembourg section B number 128.429, incorporated by deed dated on December 27th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1489 of July 18th, 2007.

The meeting is presided by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairwoman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, residing in Luxembourg.

The chairwoman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Change of the date of closure of the accounts from December 31 to March 31, amendment of the article 14 of the articles of association and addition of a transitional disposition.

2.- Miscellaneous.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

First resolution

It is decided to change the accounting year of the Company, which shall begin on the first of April and end on the thirty-first of March next year. The current accounting year, which has began on the first of January 2009, will end on the 31st of March 2010.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 14.1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 14.1.** The accounting year of the Company shall begin on the first of April of each year and end on the thirty-first of March next year".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le dix novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Borletti Group 2 S.à r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 128.429, constituée suivant acte reçu le 27 décembre 2006,

publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1489 du 18 juillet 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la date d'exercice de l'année sociale, modification de l'article 14 des statuts et ajout d'une disposition transitoire.

2.- Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de modifier l'année sociale de la Société qui commencera dorénavant le premier avril de chaque année et se terminera le 31 mars de l'année suivante.

L'année sociale en cours ayant commencé le 1^{er} janvier 2009 se terminera le 31 mars 2010.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier en conséquence l'article 14.1 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 14.1.** L'exercice social commence le premier avril de chaque année et se termine le trente et un mars de l'année suivante."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. UHL, S. BEMTGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47825. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009151235/88.

(090183422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Sunap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 37.368.

Extrait de résolution prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 septembre 2009

L'Assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur de Me René FALTZ, né le 17/08/1953 à Luxembourg et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se réunira en 2015.

L'Assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur de Me Tom FELGEN, né le 14/12/1971 à Luxembourg et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se réunira en 2015.

L'Assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur de M. Nicolas KRUCHTEN, né le 28/08/1957 à Luxembourg et résidant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se réunira en 2015.

L'Assemblée a décidé de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A.

L'Assemblée a nommé en remplacement Luxembourg Offshore Management Company S.A. (L.O.M.A.C. S.A.) B 22.206, ayant son siège au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se réunira en 2015.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009151197/26.

(090183334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Seetal Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 93.829.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 19 juin 2008 à 13.00 heures

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et Fiduciaire Simmer & Lereboulet S.A. en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 18 B rue de la Chapelle L-8017 Strassen et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B73846, pour une durée de six ans. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009151223/18.

(090182938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Weber Montagen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6484 Echternach, 36, rue de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 149.432.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun.

Den dreizehnten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Lutz WEBER, Monteur, wohnhaft in D-54294 Trier, Pellingstrasse 15.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "WEBER MONTAGEN S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach. Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Montage und der Aufbau von vorgefertigten Möbeln, sowie Dienstleistungen im Hausmeisterbereich.

Sie kann sich an der Gründung, der Entwicklung und der Kontrolle jedes Unternehmens in ihrem Geschäftsbereich beteiligen.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen, an denen sie sich beteiligt, Darlehen, Vorschüsse, Garantien oder Unterstützung jedweder Art erteilen.

Die Gesellschaft kann des weiteren alle Geschäfte und Rechtshandlungen, die sich im Rahmen ihrer Tätigkeit ergeben und der Erfüllung ihres Zweckes dienlich sind, sowie z. B. durch die Aufnahme von Darlehen mit und ohne Sicherheits-

leistung in jedweder Währung und durch die Ausgabe von Anleihen und die Erteilung von Darlehen an die beteiligten Gesellschaften durchführen.

Sie kann auch in ihrem eigenen Namen Grundeigentum erwerben.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND VIER HUNDERT EURO (€ 12.400,-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von je EIN HUNDERT VIERUNDZWANZIG EURO (€ 124,-), welche integral durch Herrn Lutz WEBER, Monteur, wohnhaft in D-54294 Trier, Pellingstrasse, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND VIER HUNDERT EURO (€ 12.400,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000,-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
Herr Marc DUPRE, Personalchef, wohnhaft in D-54516 Wittlich, Haselnussweg 10.
- b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6484 Echternach, 36, rue de la Sûre.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. WEBER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 novembre 2009. Relation: ECH/2009/1675. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 20. November 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009151240/112.

(090182879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Hieroglyphe Design S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 39.928.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- OELSNER FINANCIAL CORP., société commerciale internationale, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par:

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

agissant en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Emile SCHLESSER, suivant acte de dépôt en date du 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1999, volume 906B, folio 37, case 7,

2.- Madame Caroll ADLER, commerçante, demeurant à B-1180 Uccle, 115, rue Langeveld, ici représentée par Monsieur Steve KIEFFER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 2 novembre 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire instrumentant et les mandataires, resteront annexées en copie au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire et l'ont prié d'acter ce qui suit:

I.- a) Que Madame Caroll ADLER et la société anonyme ACCORD S.A. Holding, ayant eu son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 122.576, étaient les seuls associés de la société à responsabilité limitée HIEROGLYPHE DESIGN S.à r.l., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 39.928 (NIN 1992 2402 305).

b) Que suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 26 mars 2004, publié par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 579 du 5 juin 2004, la société ACCORD S.A. Holding a été dissoute.

c) Que tout l'actif et le passif de la société dissoute a été repris par son actionnaire unique, la société OELSNER FINANCIAL CORP., préqualifiée.

II.- Que la société HIEROGLYPHE DESIGN S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 24 février 1992, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 384 du 7 septembre 1992.

Le capital social de la société a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 juin 2001, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 21 du 4 janvier 2002.

III.- Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- OELSNER FINANCIAL CORP., préqualifiée, une part sociale	1
2.- Madame Caroll ADLER, prénommée, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
Total: cent parts sociales	100

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V.- Ensuite les comparants, représentés comme dit ci-avant, en leur qualité de seuls associés de la société ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société à partir de ce jour. Ils déclarent que des provisions ont été faites pour couvrir les dettes de la société et les frais de dissolution.

Deuxième résolution

Les associés s'engagent à reprendre personnellement et solidairement l'actif et le passif de la société.

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social.

Quatrième résolution

Les associés donnent décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

Constatation

Suite aux résolutions qui précèdent les associés constatent que la société a cessé d'exister et qu'elle est dissoute et requièrent la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, J.-P. FRANK, S. KIEFFER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 novembre 2009. Relation: ECH/2009/1697. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 25 novembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009151239/68.

(090183225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Corolla Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.309.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 30 mai 2008 à 14.00 heures

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et de HRT Révision S.A. en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et inscrit au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 51 238, pour une durée de 6 années. Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statuant sur les Comptes de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour la Société

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2009151222/18.

(090182943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Newcontainer No.43 (Luxembourg) Shipping S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 149.464.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the tenth day of November.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary with office in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg,

has appeared:

Strong Team No.1A Limited, a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of Cayman Islands, with registered seat at Scotia Centre, 4th Floor, P.O. Box 2804, George Town, Grand Cayman KY1-1112, Cayman Islands, registered with the Register of Companies of the Cayman Islands under the number 232426, hereby represented by Mr. Cédric Raths, private employee, professionally residing at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted under private seal.

The said power of attorney, signed ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares to constitute and of which it has set the Articles of Association to be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is to engage in the financing, renting or remarketing of the sea going vessel Hull No. 1722 with IMO Number 9417270 to undertake or procure to undertake any such other actions, matters or things as maybe necessary to achieve, or which are incidental or conducive to, any of the above purposes.

In order to accomplish its purpose, the Company may acquire and sell the above mentioned sea going vessel and finance such acquisition through loans or other financial arrangements, in whatever form, and to issue guarantees and grant any form of security interest over its assets, including mortgages and pledges, to secure its financing obligations.

The Company may further issue guarantees, and grant any form of security interest over its assets, including mortgages and pledges, to secure the financing obligations of other companies which have a similar corporate purpose and which are held by the same shareholder(s) of the Company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "Newcontainer No.43 (Luxembourg) Shipping S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the sole manager or of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its partners.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at one hundred and fifty thousand US Dollars (USD 150,000) represented by 600 (six hundred) shares with a par value of two hundred and fifty US Dollars (USD 250) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time subject to the approval of (i) a majority of partners; and (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to third parties subject to the approval of such transfer given by the partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be partners, but which need to be accredited as managers of a shipping company ("dirigeant d'entreprise maritime") in accordance with the law of 9 December 1990 as amended from time to time, to establish a Luxembourg maritime register.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which sets the term of its (their) office, scope of duties and powers and proceedings of the managers. The Company will enter into a specific agreement with the manager (s) which will contain the terms and conditions of this scope of duties and powers and proceedings.

In case the Company has appointed a single manager, the Company will be bound in all circumstances by the signature of its single manager.

In the case the Company has appointed several managers, the Company is managed by a board of managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The manager(s) may be dismissed at any time with or without cause (cause légitime).

The single managers or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In dealings with third parties, the single manager or board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments properly entered into by them in the name of the Company. They are responsible for the proper execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 15. Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds shares and can be validly represented at general meetings by a person bearing a special power of attorney issued by the partner(s).

Art. 16. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital. Decisions of the partners are registered in minutes or given in writing in accordance with the provisions of the law.

The amendment of the Articles of Association requires the approval of (i) a majority of partners; and (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time.

Decisions of the sole partner are registered in minutes or are given in writing.

E. Accounting year - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 18. The Company's accounting year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 19. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and the Company's annual financial statements at the Company's registered office.

Art. 20. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 7 hereof. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All the six hundred (600) shares have been subscribed by Strong Team No.1A Limited, aforementioned.

The six hundred (600) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one hundred and fifty thousand US Dollars (USD 150,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

Expenses

As may be necessary, the share capital is estimated at EUR 100,321 (exchange rate (median price) on November 10, 2009: USD 1.- = EUR 0.66881).

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company of which are to be borne by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately Euros one thousand six hundred (EUR 1,600).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.
2. Newcontainer Management Services No.1 S.à r.l., with registered address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number 144301, is appointed single manager of the Company for an indefinite period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF THE PRESENT NOTARIAL DEED, is drawn up and made in Senningerberg, on the date first mentioned above.

This deed having been read to and interpretation thereof being given to the appearing person, known by the officiating notary by name, usual first name, civil status and residence, said person has signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dixième jour de novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Strong Team No.1A Limited, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois des Iles Caïman, ayant son siège social à Scotia Centre, 4th Floor, P.O. Box 2804, George Town, Grand Cayman KY1-1112, Iles Caïman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Caïman sous le numéro 232426, ici représentée par Monsieur Cédric Raths, employé privé, demeurant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a constitué les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Raison sociale - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est de s'engager dans le financement, la location et le "remarketing" du navire Hull No. 1722 portant le numéro IMO 9417270 et d'entreprendre ou de faire entreprendre toutes les actions, matières ou autres qui peuvent être nécessaire pour atteindre les objets susmentionnés, ou qui sont accessoire ou favorable aux objets susmentionnés.

Afin de réaliser son objet, la Société peut acquérir et vendre le navire susmentionné et financer une telle acquisition par des prêts ou autres arrangements financiers, sous quelque forme que ce soit, et consentir des garanties et toute autre forme de sûreté sur ses biens, y compris des hypothèques et mises en gage, afin de garantir ses obligations financières.

La Société peut en outre consentir des garanties et toute autre forme de sûreté sur ses biens, y compris des hypothèques et mises en gage, afin de garantir les obligations financières d'autres sociétés qui ont un objet similaire et qui sont tenues par le(s) même(s) associé(s) que la Société.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "Newcontainer No.43 (Luxembourg) Shipping S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la même commune par décision du gérant ou du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante mille US Dollars (150.000 USD), représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante US Dollars (250 USD) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié à condition de l'accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la Société.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des tierces parties qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Toutefois, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises à des parents, des descendants ou au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Administration et Gérance

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui doivent avoir reçu l'autorisation du dirigeant d'entreprise maritime conformément à la loi du 9 décembre 1990 telle que modifiée, ayant pour objet la création d'un registre public maritime luxembourgeois.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de son (leur) mandat, les limites de ses (leurs) obligations et pouvoirs et la procédure de la gérance. La Société conclura une convention spécifique avec le(s) gérant(s) qui contiendra les termes et conditions de ces limites d'obligations et pouvoirs et la procédure.

Lorsque la Société a nommé un seul gérant, la Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature de son seul gérant.

Lorsque la Société a nommé plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas, la Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature de deux membres du conseil de gérance ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment avec ou sans cause légitime.

Le seul gérant ou le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

A l'égard des tiers, le seul gérant ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et d'autoriser toute opération en conformité avec l'objet social de la Société.

Art. 13. La mort ou la démission d'un gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions des associés sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit, conformément aux dispositions légales.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 17. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

E. Exercice sociale - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 19. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la société.

Art. 20. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social, tel que indiqué à l'article 6 ou comme augmenté ou diminué de temps en temps conformément à l'article 7. Le solde est à la disponibilité libre des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation de la Société sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le solde résultant de la réalisation de l'actif et le paiement du passif sera distribué aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est référé aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Toutes les six cents (600) parts sociales ont été souscrites par Strong Team No.1A Limited, susmentionnée.

Les six cents (600) parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de cent cinquante mille US Dollars (150.000 USD) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

118250

Frais

A toutes fins utiles, le capital social est évalué à EUR 100.321 (taux de change (median price) du 10 novembre 2009: 1,- USD = 0,66881).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents Euros (1.600 EUR).

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg;

2. Est nommé gérant unique de la société: Newcontainer Management Services No.1 S.à r.l., ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 144301, pour une période indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cédric Rath, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 novembre 2009. LAC / 2009/ 47728. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009151397/270.

(090183736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Newcontainer No.42 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 149.465.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the tenth day of November.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary with office in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg,

has appeared:

Strong Team No.1A Limited, a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of Cayman Islands, with registered seat at Scotia Centre, 4th Floor, P.O. Box 2804, George Town, Grand Cayman KY1-1112, Cayman Islands, registered with the Register of Companies of the Cayman Islands under the number 232426, hereby represented by Mr. Cédric Rath, private employee, professionally residing at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted under private seal.

The said power of attorney, signed *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares to constitute and of which it has set the Articles of Association to be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is to engage in the financing, renting or remarketing of the sea going vessel Hull No. 1721 with IMO Number 9417268 to undertake or procure to undertake any such other actions, matters or things as maybe necessary to achieve, or which are incidental or conducive to, any of the above purposes.

In order to accomplish its purpose, the Company may acquire and sell the above mentioned sea going vessel and finance such acquisition through loans or other financial arrangements, in whatever form, and to issue guarantees and grant any form of security interest over its assets, including mortgages and pledges, to secure its financing obligations.

The Company may further issue guarantees, and grant any form of security interest over its assets, including mortgages and pledges, to secure the financing obligations of other companies which have a similar corporate purpose and which are held by the same shareholder(s) of the Company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "Newcontainer No.42 (Luxembourg) Shipping S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the sole manager or of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its partners.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at one hundred and fifty thousand US Dollars (USD 150,000) represented by 600 (six hundred) shares with a par value of two hundred and fifty US Dollars (USD 250) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time subject to the approval of (i) a majority of partners; and (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to third parties subject to the approval of such transfer given by the partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be partners, but which need to be accredited as managers of a shipping company ("dirigeant d'entreprise maritime") in accordance with the law of 9 December 1990 as amended from time to time, to establish a Luxembourg maritime register.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which sets the term of its (their) office, scope of duties and powers and proceedings of the managers. The Company will enter into a specific agreement with the manager (s) which will contain the terms and conditions of this scope of duties and powers and proceedings.

In case the Company has appointed a single manager, the Company will be bound in all circumstances by the signature of its single manager.

In the case the Company has appointed several managers, the Company is managed by a board of managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The manager(s) may be dismissed at any time with or without cause (cause légitime).

The single managers or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In dealings with third parties, the single manager or board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments properly entered into by them in the name of the Company. They are responsible for the proper execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 15. Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds shares and can be validly represented at general meetings by a person bearing a special power of attorney issued by the partner(s).

Art. 16. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital. Decisions of the partners are registered in minutes or given in writing in accordance with the provisions of the law.

The amendment of the Articles of Association requires the approval of (i) a majority of partners; and (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time.

Decisions of the sole partner are registered in minutes or are given in writing.

E. Accounting year - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 18. The Company's accounting year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 19. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and the Company's annual financial statements at the Company's registered office.

Art. 20. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 7 hereof. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All the six hundred (600) shares have been subscribed by Strong Team No.1A Limited, aforementioned.

The six hundred (600) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one hundred and fifty thousand US Dollars (USD 150,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

Expenses

As may be necessary, the share capital is estimated at EUR 100,321 (exchange rate (median price) on November 10, 2009: USD 1.- = EUR 0.66881).

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company of which are to be borne by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately Euros one thousand six hundred (EUR 1,600).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

2. Newcontainer Management Services No.1 S.à r.l., with registered address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number 144301, is appointed single manager of the Company for an indefinite period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF THE PRESENT NOTARIAL DEED, is drawn up and made in Senningerberg, on the date first mentioned above.

This deed having been read to and interpretation thereof being given to the appearing person, known by the officiating notary by name, usual first name, civil status and residence, said person has signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dixième jour de novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Strong Team No.1A Limited, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois des Iles Caïman, ayant son siège social à Scotia Centre, 4th Floor, P.O. Box 2804, George Town, Grand Cayman KY1-1112, Iles Caïman, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Caïman sous le numéro 232426, ici représentée par Monsieur Cédric Raths, employé privé, demeurant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a constitué les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Raison sociale - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est de s'engager dans le financement, la location et le "remarketing" du navire Hull No. 1721 portant le numéro IMO 9417268 et d'entreprendre ou de faire entreprendre toutes les actions, matières ou autres qui peuvent être nécessaire pour atteindre les objets susmentionnés, ou qui sont accessoire ou favorable aux objets susmentionnés.

Afin de réaliser son objet, la Société peut acquérir et vendre le navire susmentionné et financer une telle acquisition par des prêts ou autres arrangements financiers, sous quelque forme que ce soit, et consentir des garanties et toute autre forme de sûreté sur ses biens, y compris des hypothèques et mises en gage, afin de garantir ses obligations financières.

La Société peut en outre consentir des garanties et toute autre forme de sûreté sur ses biens, y compris des hypothèques et mises en gage, afin de garantir les obligations financières d'autres sociétés qui ont un objet similaire et qui sont tenues par le(s) même(s) associé(s) que la Société.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "Newcontainer No.42 (Luxembourg) Shipping S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la même commune par décision du gérant ou du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à cent cinquante mille US Dollars (150.000 USD), représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante US Dollars (250 USD) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié à condition de l'accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la Société.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des tierces parties qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Toutefois, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises à des parents, des descendants ou au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Administration et Gérance

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui doivent avoir reçu l'autorisation du dirigeant d'entreprise maritime conformément à la loi du 9 décembre 1990 telle que modifiée, ayant pour objet la création d'un registre public maritime luxembourgeois.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de son (leur) mandat, les limites de ses (leurs) obligations et pouvoirs et la procédure de la gérance. La Société conclura une convention spécifique avec le(s) gérant(s) qui contiendra les termes et conditions de ces limites d'obligations et pouvoirs et la procédure.

Lorsque la Société a nommé un seul gérant, la Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature de son seul gérant.

Lorsque la Société a nommé plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas, la Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature de deux membres du conseil de gérance ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment avec ou sans cause légitime.

Le seul gérant ou le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

A l'égard des tiers, le seul gérant ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et d'autoriser toute opération en conformité avec l'objet social de la Société.

Art. 13. La mort ou la démission d'un gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions des associés sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit, conformément aux dispositions légales.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 17. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

E. Exercice sociale - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 19. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la société.

Art. 20. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social, tel que indiqué à l'article 6 ou comme augmenté ou diminué de temps en temps conformément à l'article 7. Le solde est à la disponibilité libre des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation de la Société sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le solde résultant de la réalisation de l'actif et le paiement du passif sera distribué aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est référé aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Toutes les six cents (600) parts sociales ont été souscrites par Strong Team No.1A Limited, susmentionnée.

Les six cents (600) parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de cent cinquante mille US Dollars (150.000 USD) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

Frais

A toutes fins utiles, le capital social est évalué à EUR 100.321 (taux de change (median price) du 10 novembre 2009: 1,- USD = 0,66881).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents Euros (1.600 EUR).

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg;
2. Est nommé gérant unique de la société: Newcontainer Management Services No.1 S.à r.l., ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 144301, pour une période indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cédric Raths, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 novembre 2009. LAC / 2009 / 47727. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 novembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009151398/270.

(090183749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

**Jaed S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Newluxco 2 S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 122.871.

In the year two thousand nine, on the eleventh of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Newluxco 2" a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office at L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, trade register Luxembourg section B number 122.871, incorporated by deed dated on December 11th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 202 of February 17th, 2007.

The meeting is presided by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairwoman appoints as secretary Mr Hubert JANSSEN, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, residing in Luxembourg.

The chairwoman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the five hundred (500) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda.

1.- Change of the name of the Company from Newluxco 2 S.à r.l. to JAED S.à r.l.

2.- Amendment of Article first of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

Sole resolution:

It is decided to change the name of the Company from Newluxco 2 S.à r.l. to JAED S.à r.l. and to amend consequently Article 1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name JAED S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le onze novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Newluxco 2", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 122.871, constituée suivant acte reçu le 11 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 202 du 17 février 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cinq cents (500) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale de la société de Newluxco 2 S.à r.l. en JAED S.à r.l.

2.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique:

Il est décidé de changer la dénomination sociale de la société de Newluxco 2 S.à r.l. en JAED S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination JAED S.à r.l., qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, S. BEMTGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47836. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009151496/83.

(090183925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

**Ergoshop Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Ergoshop Benelux S.A.).**

Siège social: L-3643 Kayl, 30, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 31.600.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq novembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "ERGOSHOP BENELUX S.A." établie et ayant son siège social à L-3643 Kayl, 30, Rue de la Forêt, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 22 septembre 1989, publié au Mémorial C numéro 39 du 1^{er} février 1990, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 31600.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, préqualifié, en date du 21 juillet 1993, publié au Mémorial C numéro 474 du 13 octobre 1993.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 982 du 21 décembre 1999.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Carlo RATHS, gérant de société, demeurant professionnellement à L-3643 Kayl, 30, Rue de la Forêt.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme SCHMIT, salarié, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nico NOTHUMB, directeur adjoint, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1.- Transformation de la société en société à responsabilité limitée.
- 2.- Conversion du capital social de 1.250.000,- LUF en 30.986,69 euros.
- 3.- Suppression de la valeur nominale des actions.

4.- Réduction du capital social de € 17.486,69.- pour le porter de son montant actuel de € 30.986,69 à € 13.500,- par incorporation des pertes reportées et annulation de 1.115 actions existantes afin de réduire le nombre des actions existantes de 1.250 actions à 135 actions.

5.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale des actions.

6.- Modifications diverses à apporter aux statuts actuels et approbation du nouveau texte des statuts.

7.- Acceptation des démissions du conseil d'administration et du commissaire aux comptes en fonction et nomination d'un gérant unique.

8.- Divers.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objet portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la transformation, à compter de ce jour, de la société anonyme "ERGOSHOP BENELUX S.A." en société à responsabilité limitée.

Deuxième résolution

Les associés décident de changer la devise d'expression du capital social de franc luxembourgeois (LUF) en Euro au cours de LUF 40,3399 pour un Euro, de sorte que la capital social actuel de UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS LUF (1.250.000,- LUF) est converti en TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX VIRGULE SOIXANTE-NEUF EURO (30.986,69 EUR).

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des actions.

Les associés décident de réduire le capital social de la société de DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS SOIXANTE-NEUF CENTS (17.486,69 EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX VIRGULE SOIXANTE-NEUF EURO (30.986,69 EUR) à TREIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (13.500,- EUR) par incorporation des pertes reportées et annulation de MILLE CENT QUINZE (1.115) actions existantes afin de réduire le nombre des actions existantes de MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions à CENT TRENTE-CINQ (135) actions, et de fixer la nouvelle valeur nominale des actions à CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de maintenir le capital social à son montant actuel et de changer les actions en parts sociales.

Le capital social, fixé à TREIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (13.500,- EUR), est divisé en CENT TRENTE-CINQ (135) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Carlo RATHS, né à Vichten le 1^{er} juillet 1937, demeurant professionnellement à L-3643 Kayl, 30, Rue de la Forêt, 107 parts sociales;

- Madame Cathérine WALLENDORF, née à Dudelange le 23 février 1941, demeurant professionnellement à L-3643 Kayl, 30, Rue de la Forêt, 1 part sociale;

- La société IMPROMEX TECHNICS BV, établie et ayant son siège social à NL-2470 AA Zwammerdam, Akerboomseweg 23, inscrite au registre de commerce "K.v.K. Rotterdam" sous le numéro 28039554, 27 parts sociales;

TOTAL 135 parts sociales.

L'assemblée générale constate que les parts sociales présentement créées ont été réparties entre les associés dans les proportions ci-dessus indiquées et qu'elles ont été intégralement libérées.

Comme conséquence de la présente transformation, les titres des actions de la société seront remis par les actionnaires au siège de la société où ils seront annulés moyennant l'apposition sur ces titres ainsi que sur les coupons et la souche d'une estampille portant le mot "annulé" et moyennant l'oblitération des signatures apposées sur les titres.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir constaté que l'objet de la société, son capital, sa durée et son siège ne subissent aucun changement, modifie et remplace les statuts de la société transformée par le nouveau texte après qui régira la société à compter de ce jour:

" **Art. 1^{er}**. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de:

"ERGOSHOP BENELUX S.à r.l."

Art. 3. Le siège social est établi à Kayl.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

Art. 5. La société a pour objet l'import et l'export, l'achat et la vente de tous produits ergonomes, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières et toutes opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de TREIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 13.500,-) représenté par CENT TRENTE-CINQ (135) parts sociales de CENT EUROS (€ 100,-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-proprétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

Art. 10. a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

Art. 11. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales."

Cinquième résolution

L'assemblée générale déclare accepter les démissions des membres du conseil d'administration, à savoir Monsieur Carlo RATHS, Madame Catherine WALLENDORF, Monsieur Johann Peter BUILTJES et Madame Daniëlla Maria BUILTJES, de l'administrateur-délégué, à savoir Monsieur Carlo RATHS, et du commissaire aux comptes de la société, à savoir AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES S.A., sur le vu d'écrits sous seing privé datés du 3 novembre 2009 respectivement 26 octobre 2009, lesquels resteront annexés au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Elle leur accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

Et à l'instant l'assemblée générale, représentant l'intégralité du capital social, a procédé à la nomination suivante:

Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Carlo RATHS, gérant de société, né à Vichten le 1^{er} juillet 1937, demeurant professionnellement à L-3643 Kayl, 30, Rue de la Forêt, lequel pourra valablement représenter la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Raths, J. Schmit, N. Nothumb, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14391. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009151494/187.

(090183895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

SLF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 59.398.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2009151529/13.

(090183971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

**Synthes Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Yeats S.à r.l.).**

Capital social: CHF 286.018.885,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 142.787.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth of November.
Before US Maître BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Subsidiary Canada, Inc., a company registered with RL&F Service Corp., One Rodney Square 10th Fl. Tenth & King Sts./P.O. Box 551, Wilmington, DE 19801, the United States of America under number 3003866,

here represented by Mrs. Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on November 24, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing company is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "Yeats S.à r.l." (hereafter "the Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck on November 7th, 2008, published in the Mémorial C number 2788 of November 19th, 2008.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares without nominal value.

III. The sole shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the name of the Company from its current name "Yeats S.à r.l." to "Synthes Lux Finance S.à r.l."

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolved to amend therefore article 4 of the articles of incorporation of the Company, to give it henceforth the following wording:

"The Company will have the name of "Synthes Lux Finance S.à r.l."

Third resolution

The sole shareholder resolved to convert the share capital currency of the Company from Euro into Swiss Franc, using the exchange rate of EUR 1.- = CHF 1.5108 as at November 23, 2009, the present share capital of twelve thousand, five hundred Euro (EUR 12,500.-) being hence replaced by a share capital of eighteen thousand, eight hundred and eighty-five Swiss Francs (CHF 18,885.-),

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to establish a nominal value per share of one Swiss Franc (CHF 1.-), thus leaving a share capital amounting to eighteen thousand, eight hundred and eighty-five Swiss Francs (CHF 18,885.-) represented by eighteen thousand, eight hundred and eighty-five (18,885) shares having a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each.

Fifth resolution

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by two hundred and eighty-six million Swiss Francs (CHF 286,000,000.-), in order to raise it from its present amount of eighteen thousand, eight hundred and eighty-five Swiss Francs (CHF 18,885.-) to two hundred and eighty-six million, eighteen thousand, eight hundred and eighty-five Swiss Francs (CHF 286,018,885.-) by creation and issue of two hundred and eighty-six million (286,000,000) new shares with a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Subsidiary Canada, Inc., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe to two hundred and eighty-six million (286,000,000) new shares and have them fully paid up in the amount of two hundred and eighty-six million Swiss Francs (CHF 286,000,000.-), by a contribution in kind consisting of the conversion and subsequent termination of an unquestionable and immediately payable debt (hereafter the "Contribution in Kind") in the amount of two hundred and eighty-six million Swiss Francs (CHF 286,000,000.-) owed by the Company to Subsidiary Canada, Inc, as stated in a declaration of the receiver of the Contribution in Kind dated November 23, 2009, as well as in a declaration of the contributor of the Contribution in Kind dated November 23, 2009.

Effective implementation of the contribution in kind

Subsidiary Canada, Inc., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- It is the sole unrestricted owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable; and
- The transfer of the Contribution in Kind is effective today without qualification.

Sixth resolution

Pursuant to the above resolutions, article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Paragraph 1. Subscribed capital.** The share capital is set at two hundred and eighty-six million, eighteen thousand, eight hundred and eighty-five Swiss Francs (CHF 286,018,885.-) represented by two hundred and eighty-six million, eighteen thousand, eight hundred and eighty-five (286,018,885) shares with a nominal value of one Swiss Franc (CHF 1.-) each, all of which are fully paid up."

Seventh resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to accomplish any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the company appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residences, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Subsidiary Canada, Inc., une société immatriculée auprès de RL&F Service Corp., One Rodney Square 10th Fl. Tenth & King Sts., Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 3003866,

représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 24 novembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Yeats S.à r.l." (ci après la "Société"), constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Beck en date du 7 novembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2788 du 19 novembre 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale.

III. L'associée unique, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

118263

Première résolution

L'associée unique a décidé de changer la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle "Yeats S.à r.l." en "Synthes Lux Finance S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associée unique a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société en conséquence, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a comme dénomination "Synthes Lux Finance S.à r.l."".

Troisième résolution

L'associée unique a décidé de convertir la devise du capital social de la Société de l'Euro en Franc Suisse en utilisant le taux de change EUR 1,- = CHF 1,5108 applicable au 23 novembre 2009, le capital social actuel de la Société de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) étant par conséquent remplacé par dix-huit mille huit cent quatre-vingt-cinq Francs Suisses (CHF 18.885,-)

Quatrième résolution

L'associée unique a décidé d'établir une valeur nominale d'un Franc Suisse (CHF 1,-) à chacune des parts sociales, le capital social de dix-huit mille huit cent quatre-vingt-cinq Francs Suisses (CHF 18.885,-) est par conséquent représenté par dix-huit mille huit cent quatre-vingt-cinq (18.885) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Franc Suisse (CHF 1,-) chacune.

Cinquième résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-six millions de Francs Suisses (CHF 286.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille huit cent quatre-vingt-cinq Francs Suisses (CHF 18.885,-) à deux cent quatre-vingt-six millions dix-huit mille huit cent quatre-vingt-cinq Francs Suisses (CHF 286.018.885,-), par la création et l'émission de deux cent quatre-vingt-six millions (286.000.000) de parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Franc Suisse (CHF 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sur ce, Subsidiary Canada, Inc., prénommée, par son mandataire, déclare souscrire aux deux cent quatre-vingt-six millions (286.000.000) de parts sociales nouvelles et les libérer intégralement pour un montant de deux cent quatre-vingt-six millions de Francs Suisses (CHF 286.000.000,-), par un apport en nature consistant en la conversion et l'annulation d'une créance certaine, liquide et exigible (ci-après l'"Apport en Nature") d'un montant de deux cent quatre-vingt-six millions de Francs Suisses (CHF 286.000.000,-) détenue par Subsidiary Canada, Inc., prénommée, à l'encontre de la Société, tel qu'il résulte d'une déclaration du représentant de la société apporteuse datée du 23 novembre 2009, ainsi que d'une déclaration des représentants de la société bénéficiaire de l'Apport en Nature datée du 23 novembre 2009.

Réalisation effective de l'apport en nature

Subsidiary Canada, Inc., prénommée, par son mandataire, déclare:

- Etre la seule pleine propriétaire de l'Apport en Nature et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible; et
- Que le transfert de l'Apport en Nature est effectivement réalisé ce jour sans réserve.

Sixième résolution

Suite aux résolutions susmentionnées, l'article 6, paragraphe 1, des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Paragraphe 1. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-six millions dix-huit mille huit cent quatre-vingt-cinq Francs Suisses (CHF 286.018.885,-) représenté par deux cent quatre-vingt-six millions dix-huit mille huit cent quatre-vingt-cinq (286.018.885) parts sociales d'une valeur nominale d'un Franc Suisse (CHF 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée."

Septième résolution

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précédent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toute formalité s'y référant (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la société comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même société et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 novembre 2009. Relation: ECH/2009/1731. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 27 novembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009151517/163.

(090183463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

31 Mars Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 95.748.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of October,
Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "31 Mars Holding S.A.", a société anonyme, having its registered office at 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 95748, incorporated by deed dated on 4 September 2003 of Me Blanche Moutrier, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1105 of 23 October 2003; and whose Articles of Association have been amended by deed on 31 May 2005 of Me Paul Frieders, published in the Memorial C number 1125 of 31 October 2005.

The meeting is presided by Mrs Maria Dennewald, doctor at law, with professional address in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Flora Gibert, notary clerk, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the two thousand five hundred (2.500) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Transfer of the registered office of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to the British Virgin Islands at the following address: Omar Hodge Building 2nd floor, Wickham's Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, under the resolutive condition of non-registration at the Public Registry in BVI.

2.- Power to Mr Pio Gavazzi and /or Mrs Ana Maria Gavazzi or any other person or employee of the BVI company "Arias, Fabrega & Fabrega Trust Co. BVI Limited", having its registered offices at Omar Hodge Building, 2nd floor, Wickham's Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, in order to handle, individually or jointly, all administrative formalities relating to the registration of the Company in BVI under the name of 31 Mars Holding Investments S.A..

3.- Power to Mrs Maria Dennewald and/or Mrs Yasmine Birgen-Ollinger, acting jointly or individually, in order to carry out the radiation of the company in Luxembourg and to grant discharge to the members of the board and the statutory auditor, on basis of an evidence of the company's inscription in BVI.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting resolved to transfer the registered office, administrative and effective management seat with effect as of today from the Grand- Duchy of Luxembourg to British Virgin Islands and to change the Company's nationality to British Virgin Islands, without however that such change in nationality and transfer of the registered office will imply from a legal

and tax point of view the incorporation of a new legal entity, the whole under the resolutive condition of non-registration of the Company at the Public Registry in British Virgin Islands for whatsoever reason it can be.

The meeting states that this resolution has been taken in compliance with article 67-1 (1) of the Luxembourg company law.

The meeting resolved that the address of its registered office in British Virgin Islands shall be fixed at Omar Hodge Building, 2nd floor, Wickham's Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Second resolution:

The meeting resolved to grant all powers to Mr Pio Gavazzi and /or Mrs Ana Maria Gavazzi or any other person or employee of the BVI company "Arias, Fabrega & Fabrega Trust Co. BVI Limited", having its registered offices at Omar Hodge Building, 2nd floor, Wickham's Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, to handle, individually or jointly, all administrative formalities relating to the registration of the Company in BVI under the name of 31 Mars Holding Investments S.A. and to sign all acts and documents and do everything necessary to the exercise of the power herein specified.

Third resolution:

The meeting resolved to grant all powers to: Mrs Maria Dennewald, doctor at law, with professional address in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, and/or Mrs Yasmine Birgen-Ollinger, private employee, with professional address in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, acting jointly or individually, in order to carry out the radiation of the company in Luxembourg on basis of the evidence of the inscription in BVI. They are also empowered, as soon as the inscription of the company in BVI, without discontinuance, shall be proved, to give full discharge to the members of the Board of Directors and to the statutory auditor

Fourth resolution:

The meeting decides that all documents relating to the company in Luxembourg shall be kept for a period of at least five years at its former registered office.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le quatorze octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "31 Mars Holding S.A.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg section B numéro 95748, constituée suivant acte reçu le 4 septembre 2003 par M^e Blanche Moutrier, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1105 du 23 octobre 2003; dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 31 mai 2005 par Me Paul Frieders, publié au Mémorial C numéro 1125 du 31 octobre 2005. L'assemblée est présidée par Madame Maria Dennewald, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les deux mille cinq cents (2.500) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

118266

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg aux Iles Vierges Britanniques à l'adresse suivante: Omar Hodge Building, 2nd floor, Wickham's Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, cette résolution étant à prendre sous la condition résolutoire de la non-inscription de la société au Registre Public des Sociétés aux Iles Vierges Britanniques.

2.- Pouvoir à accorder à Monsieur Pio Gavazzi et /ou Madame Ana Maria Gavazzi ou toute autre personne ou employé de la société "Arias, Fabrega & Fabrega Trust Co. BVI Limited", ayant son siège social à Omar Hodge Building, 2nd floor, Wickham's Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, à l'effet d'accomplir, individuellement ou conjointement, toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société aux BVI sous la dénomination de 31 Mars Holding Investments S.A..

3.- Attribution de tous pouvoirs à: Madame Maria Dennewald et/ou Madame Yasmine Birgen-OUinger, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg et d'accorder décharge aux membres du conseil et au commissaire aux comptes, sur base de la preuve de l'inscription de la société aux BVI.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg aux Iles Vierges Britanniques, et de faire adopter par la Société la nationalité des Iles Vierges Britanniques, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle, et le tout sous la condition résolutoire de la non-inscription de la Société aux Iles Vierges Britanniques.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

L'assemblée décide que l'adresse du siège social sera fixée à Omar Hodge Building, 2nd floor, Wickham's Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Monsieur Pio Gavazzi et /ou Madame Ana Maria Gavazzi ou toute autre personne ou employé de la société "Arias, Fabrega & Fabrega Trust Co. BVI Limited.", ayant son siège social à Omar Hodge Building, 2nd floor, Wickham's Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, à l'effet d'accomplir, individuellement ou conjointement, toutes les formalités administratives nécessaires afin d'enregistrer la Société aux BVI sous la dénomination de 31 Mars Holding Investments S.A., de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Madame Maria Dennewald, doctor en droit, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, et/ou Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg et d'accorder décharge aux membres du conseil et au commissaire aux comptes, sur base de la preuve de l'inscription de la société aux BVI.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide que tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute. Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: M. DENNEWALD, R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 octobre 2009. Relation: LAC/2009/43753. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE, conforme à l'original.

Luxembourg, le 22 OCT. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009151480/148.

(090183584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Cz2 Magiste S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 129.774.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A COMPARU

Colyzeo investor II, L.P., une Limited Partnership, constituée sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Leconfield house, Curzon Street, W1J 5JA Londres, Royaume-Uni, immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Royaume-Uni/Londres (Companies Houses), sous le numéro LP11864 (ci-après "l'Associé Unique");

ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée, délivrée par le mandant en date du 27 octobre 2009, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'Associé Unique dûment représenté par Monsieur Hubert Janssen comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1. Que la société à responsabilité limitée "Cz2 Magiste S.à r.l." ayant son siège social au 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.774, a été constituée selon acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire soussigné, le 26 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1824 en date du 28 août 2007 (ci-après désigné "la Société"),

2. Que les statuts de la Société ont été modifiés en dernière date suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire soussigné, le 15 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le n°2151 en date du 4 septembre 2008,

3. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12.600 (douze mille six cent Euros) représenté par 126 (cent vingt six) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune, entièrement libéré,

4. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et approuve les comptes intérimaires établis à la date du présent acte (30 octobre 2009),

5. Que l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de la Société et qu'en cette qualité il déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la Société,

6. Que l'Associé Unique, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

7. Que le registre des associés sera annulé en conséquence de la dissolution de la Société,

8. Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

9. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au siège de Colony Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social, 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le N° B 88.540.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est établi en langue française suivi d'une version anglaise et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte passé à Luxembourg, les jours, mois et an en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire ci-dessus désigné a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of October.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, a Luxemburg notary public, residing in Luxemburg, Grand Duchy of Luxemburg, undersigned,

THERE APPEARED:

Colyzeo investor II, L.P., a Limited Partnership, incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Leconfield house, Curzon Street, W1J 5JA London, United Kingdom, registered with the United Kingdom/London register of companies (Companies Houses), under number LP 11864 (Hereafter the "Sole Shareholder").

Herewith represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on private seal on October 27th, 2009, which, after having been signed *in varietur* by the appearing proxy holder and drawn up by the notary, will remain attached to the present deed in order to be formalized with it. The Sole Shareholder duly represented by Mr. Hubert Janssen, as stated here above, declared and requested the notary to enact:

1. That the Company "Cz2 Magiste S.à r.l.", société à responsabilité limitée having its registered office at 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg companies register under number B 129.774, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public undersigned, on June 26th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 1824 dated August 2007 (hereafter "the Company");

2. That the articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on July 15th, 2008, by a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 2151 dated September 4th, 2008;

3. That the share capital of the Company amounts currently to EUR 12.600 (twelve thousand six hundred Euros) represented by 126 (one hundred twenty six) shares each with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros), fully paid up;

4. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and of the financial condition of the Company and approves the interim financial accounts of the Company drawn up on the date of this deed (30 October 2009);

5. That the Sole Shareholder owns all the shares of the Company and, as such, declares to proceed with the dissolution and liquidation of the Company;

6. That the Sole Shareholder, as liquidator, declares that the known debts have been paid and furthermore takes over and assumes personally all assets, liabilities and financial commitments of the dissolved Company and that the liquidation of the Company is now completed without prejudice that it will assume personally all the Company's liabilities;

7. That the Company's shares register be cancelled as a result of the dissolution of the Company;

8. That a complete and full discharge is granted to the manager of the dissolved Company for the performance of its duties as manager of the Company until this day.

9. That all books and documents of the dissolved Company will be kept for five (5) years at the registered office of Colony Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.540.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in French, followed by an English version, and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will take precedence over the English version.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46099. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE, conforme à l'original.

Luxembourg, le 09 NOV. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009151481/97.

(090183562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Interactiv S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 10, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 134.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009151539/11.

(090183934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Egalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 60.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009151540/13.

(090183937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Activ Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 10, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 133.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009151538/11.

(090183933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

CEOP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 128.122.

Faisant suite à une décision du Conseil d'Administration de la société à responsabilité limitée CEOP S.à r.l., Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. dénonce sa fonction d'agent domiciliataire avec effet au jour de la publication de cet avis dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A

Signature

Référence de publication: 2009151541/12.

(090183783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Grandros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 23.321.

L'an deux mille neuf.

Le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GRANDROS S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 23.321 (NIN 1985 4003 952),

constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 20 septembre 1985, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 320 du 7 novembre 1985.

Le capital social de la société a été converti en Euros en vertu d'une décision prise en date du 7 novembre 2001, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 615 du 19 avril 2002.

Le capital de la société s'élève au montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf Cents (€ 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max FUNCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges GREDT, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (alinéa 1^{er}). Le siège social est établi à Luxembourg.

2.- Modification de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

3.- Modification de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et licences d'exploitation.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

4.- Modification de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé au montant de TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS SOIXANTE-NEUF CENTS (€ 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

5.- Modification du troisième alinéa de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. (alinéa 3). La durée du mandat de l'administrateur est de six ans.

6.- Modification du deuxième alinéa de l'article 12 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 12. (alinéa 2). La durée du mandat de commissaire est de six ans.

7.- Suppression de l'article 13 des statuts.

8.- Renumerotation subséquente des articles 14 à 19 des statuts qui seront désormais numérotés de 13 à 18.

9.- Modification du premier alinéa de l'article 14 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 14. (alinéa 1^{er}). L'assemblée statutaire se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de juin à 11.00 heures; si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

10.- Changement de l'exercice social de la société, de sorte que celui-ci commence le 1^{er} janvier pour se terminer le trente-et-un décembre de chaque année.

11.- Modification de l'article 16 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

12.- Ajout d'un article 19 aux statuts qui sera de la teneur suivante:

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts

13.- Mandat au conseil d'administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (alinéa 1^{er}). Le siège social est établi à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

3.- Modification de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et licences d'exploitation.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé au montant de TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS SOIXANTE-NEUF CENTS (€ 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le troisième alinéa de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. (alinéa 3). La durée du mandat de l'administrateur ne peut excéder six ans.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 12 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 12. (alinéa 2). La durée du mandat de commissaire ne peut excéder six ans.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer l'article 13 des statuts.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de renuméroter les articles 14 à 19 des statuts qui seront désormais numérotés de 13 à 18.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 14 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 14. (alinéa 1^{er}). L'assemblée statutaire se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de juin à 11.00 heures; si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'exercice social de la société, de sorte que celui-ci commence le 1^{er} janvier pour se terminer le trente-et-un décembre de chaque année.

Par conséquent l'exercice social en cours se termine le 31 décembre 2009.

118272

Onzième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 16 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Douzième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un article 19 aux statuts qui aura la teneur suivante:

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts

Treizième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter la présente résolution et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. GALOWICH, M. FUNCK, G. GREDT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 novembre 2009. Relation: ECH/2009/1695. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 26 novembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009151509/136.

(090183470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Socoproject Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 30, Zone Industrielle Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 89.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2009151528/13.

(090183970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Comptoir Luxembourgeois des Charbonnages d'Eschweiler, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 5.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150101/10.

(090181719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Profit Mobile Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4415 Soleuvre, 8A, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 121.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009150679/9.

(090182743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.
